

## Dernier Recours Montréal : lieu de convergence des exclus

Yves Lecomte

Volume 14, Number 2, novembre 1989

Pauvreté et santé mentale (1) et À propos des patients agressifs (2)

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/031511ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/031511ar>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Revue Santé mentale au Québec

### ISSN

0383-6320 (print)

1708-3923 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this document

Lecomte, Y. (1989). Dernier Recours Montréal : lieu de convergence des exclus. *Santé mentale au Québec*, 14(2), 10–25. <https://doi.org/10.7202/031511ar>

## Éditorial

### Dernier Recours Montréal: lieu de convergence des exclus

Yves Lecomte\*

---

Depuis deux ans, Dernier Recours Montréal (DRM) fait la manchette des médias (télévision, radio, presse écrite). Décrié par les uns et défendu par les autres, Dernier Recours Montréal est une balle que les divers partenaires sociaux se renvoient. C'est un match de ping-pong social à laquelle nous assistons dans le «downtown» de Montréal.

Pendant ce temps, Dernier Recours Montréal reçoit plus de 500 «sinistrés sociaux» par jour. Une sorte d'équivalent humain des «BPC» (LeBlanc, 1988). On le considère tantôt comme un «entrepôt pour malades mentaux, drogués et sidéens» (LeBlanc, 1988) ou «un musée des causes désespérées» (LeBlanc, 1988), tantôt comme une arrière-salle asilaire digne des descriptions faites au milieu de ce siècle ou, tout simplement, une salle des pas perdus. C'est le lieu de convergence des exclus.

Interpellé par l'ampleur de ce drame social, il nous a semblé intéressant, dans un dossier sur Pauvreté et santé mentale, d'essayer de comprendre comment une simple ressource destinée à aider les sans-abri soit devenue un lieu si décrié. La revue répond ainsi au vœu émis lors du discours d'ouverture de Dernier Recours Montréal: «En voie de conséquence, la ville (de Montréal) se met en position d'être interpellée à l'avenir, par le public aussi bien que par le réseau communautaire, mais aussi d'interpeller» (p. 7).

Pour identifier les facteurs qui ont enclenché cette joute sociale et créé un tel lieu de convergence, nous retracerons les origines de la ressource en question et décrirons les deux étapes de son jeune développement: «la violence dans les murs» et «la violence hors les murs». Cette connaissance du cheminement de Dernier Recours Montréal nous permettra de dégager les causes de sa détérioration et de comprendre les enjeux de la joute sociale en cours, ainsi que le rôle de convergence que Dernier Recours Montréal joue dans le réseau de l'itinérance.

Cet éditorial a été élaboré à partir de divers documents et reportages sur Dernier Recours Montréal, et à la suite de rencontres avec des intervenants et intervenantes qui ont participé à l'élaboration de la ressource et à son développement; un document de travail leur a ensuite été soumis pour commentaires.

Nous espérons que cette réflexion préliminaire permettra aux divers partenaires qui tentent d'améliorer le sort des itinérants de tirer un profit maximal de l'expérience.

## I. Origines et développement de Dernier Recours Montréal

C'est le 25 janvier 1988 que la Ville de Montréal créait Dernier Recours Montréal. Cette décision fut prise après analyse du rapport *Vers une politique municipale pour les sans-abri*, produit le 13 avril 1987 par le Comité des sans-abri.

Dans le cadre de l'année internationale des sans-abri (1987), l'administration municipale avait nommé le 17 décembre 1986 un comité de six personnes (le Comité des sans-abri) et lui avait donné le mandat «d'étudier les problématiques des sans-abri, des maisons de chambres et la législation publique à ce sujet et de

---

\* L'auteur est thérapeute au Centre de santé mentale, clinique externe de psychiatrie de l'hôpital Saint-Luc. Il remercie mesdames Marie Audette, Claudette Godley, Céline Mercier, Monique Picard, Jocelyne Vaillant, et messieurs André Jacob, Jean-Yves Rheault, Jean-Bernard Robichaud, François Thivierge, pour leurs commentaires. Il remercie également René Grenier et Maya Bardieri pour leur aide technique.

faire toute recommandation pertinente à l'administration le ou avant le 31 mars 1987;» (article 22.5). Ce Comité a déposé son rapport 4 mois plus tard et a été dissout.

## 1. Les recommandations du Comité des sans-abri

Après avoir postulé que la société «reconnait le droit et le besoin de certaines personnes de vivre avec un minimum de restrictions sociales» (p. 1), le Comité des sans-abri assimilait la problématique des sans-abri à celle de l'itinérance, et en décrivait les multiples causes: «(...) un revenu inadéquat; la perte d'emplois et / ou la non-accessibilité au travail; l'abus de substances toxiques (drogues, médicaments, alcool); des problèmes de santé mentale importants; un développement urbain au détriment du logement et des services aux plus démunis-ies; le manque de planification de la désinstitutionnalisation des psychiatisés-sées» (p. 4).

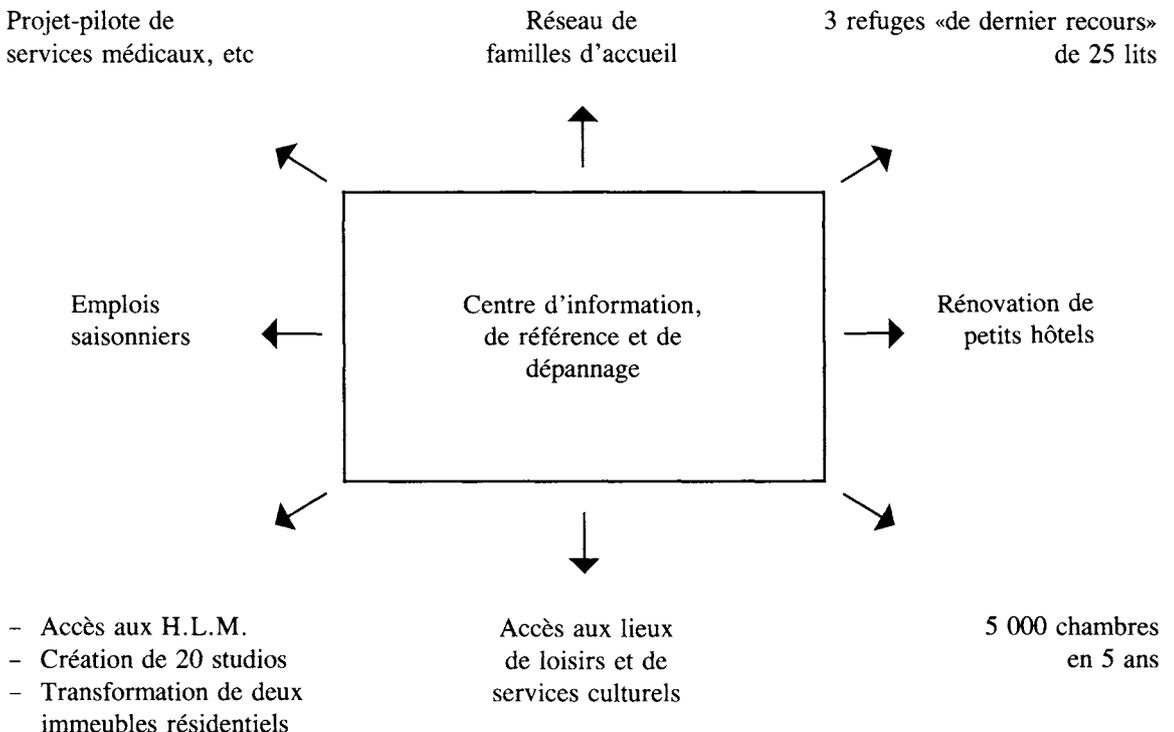
Le comité constatait que la population de l'itinérance est hétérogène. Mettant «de côté le stéréotype du clochard ou de la clocharde», il distinguait trois groupes: la «population ayant des difficultés en psychiatrie», les jeunes itinérants et itinérantes et les femmes itinérantes.

Suite à cette analyse, le comité a fait 40 recommandations dont 27 touchent l'hébergement. Neuf recommandations concernent l'accessibilité aux services, et quatre autres cherchent à répondre aux autres causes de l'itinérance et à assurer un suivi des recommandations.

La logique des recommandations est la suivante: autour d'un centre d'information, de référence et de dépannage toujours ouvert, graviterait un ensemble de ressources résidentielles communautaires, et de services institutionnels (cf. figure 1). On recommande l'ouverture de trois refuges dits «de dernier recours», de 25 lits ou moins, pour hommes, femmes et jeunes. Ils sont destinés à combler le manque de disponibilité

FIGURE 1

### Résumé des 40 recommandations du Comité des sans-abri



des autres refuges et à recevoir toute clientèle «barrée» dans ces mêmes lieux. A plus long terme, le comité recommande notamment la création de 5 000 chambres en 5 ans. Le réseau institutionnel collaborerait avec ce centre : le C.S.S.M.M. mettrait à la disposition du Service des Affaires sociales de la Ville de Montréal son réseau de Familles d'accueil, et les C.L.S.C. offriraient «des services médicaux, des services de santé mentale (incluant dépistage et «out reach») et des services psychiatriques aux itinérants(es) en concertation avec les ressources du milieu».

## 2. La création de Dernier Recours Montréal

En janvier 1988, l'administration municipale ouvre en grande pompe Dernier Recours Montréal, dans le quartier de l'itinérance montréalaise.

«Une première en Amérique du Nord» clame-t-on (p. 4), ce Centre d'accueil et de référence à l'intention des sans-abri «accueillera toute personne n'ayant pas de gîte et l'orientera, en fonction de ses besoins, vers les maisons du réseau d'hébergement sur le territoire de la Ville de Montréal,» (p. 3), 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

### a) Les objectifs de l'administration municipale

Le discours d'ouverture précise les objectifs<sup>1</sup> que l'administration municipale désire atteindre en créant Dernier Recours Montréal. L'objectif majeur est qu'il constitue «pour les services de la police, pour les intervenants de rue, les maisons d'accueil et la population itinérante elle-même, un véritable lieu de convergence» (p. 4-6). Les objectifs spécifiques sont : assurer le rôle de coordonnateur des interventions sur son territoire et leur donner le maximum d'impact ; donner accès à des locaux sécuritaires pour dormir ; fournir aux centres d'hébergement un soutien par rapport à la sélection de la clientèle, et aux sans-abri un soutien de référence dans leur choix d'un lieu d'hébergement ; apporter un soutien de sélection et de référence aux policiers et aux travailleurs de rue ; dresser le véritable portrait de l'itinérance et vérifier l'adéquation entre les ressources existantes et les besoins.

Les moyens pour atteindre ces objectifs sont énumérés dans le même discours : tenir à jour «l'inventaire des places disponibles dans tout le réseau d'hébergement», avec «la collaboration constante du réseau montréalais d'aide aux sans-abri». On souligne aussi la qualité de l'accueil offert par les employés, dont «certains d'entre eux ont connu l'itinérance.» (p. 4). Aux questions des journalistes lors de cette journée d'ouverture, les autorités mentionnent qu'un service de transport pourrait s'ajouter à l'hébergement et que «les soirs de grand froid, par exemple, nous pourrions servir de lien avec d'autres organismes de façon à ouvrir, s'il le faut, un aréna ou des stations de métro.» (Le Devoir, 23 janvier 1988).

### b) La structure juridique

Dernier Recours Montréal est un O.S.B.L. qui a un conseil d'administration de 12 membres, dont trois proviennent du réseau d'aide aux personnes seules et aux itinérants et neuf du réseau institutionnel et communautaire. Grâce à un contrat de service, la Ville de Montréal finance durant les trois premières années ses opérations (263,000\$ la première année) et lui prête deux cadres de son service des Affaires sociales pour en assurer la gestion (administrative et humaine). La Ville de Montréal s'engage également à fournir les locaux et à assumer la sécurité et l'entretien.

### c) La philosophie d'intervention

L'intervention repose sur l'acceptation inconditionnelle et sans aucune restriction de la clientèle. C'est «un plan thérapeutique, non appuyé sur une théorie reconnue, (qui) est appliqué à tous les itinérants, dans le sens que les gens qui viennent au Dernier Recours Montréal ont besoin d'appivoiser à nouveau les éléments de notre système social et par notre approche personnalisée nous enclenchons le processus» (Dernier Recours Montréal, 1988, 8).

Grâce à ce plan, il semble que «les intervenants établissent un climat de confiance, apprivoisent les plus farouches, deviennent très rapidement le confident, l'ami, le substitut à la famille. Ils tentent dans la mesure

du possible de les soutenir. Le défi des intervenants est très grand parce que les outils sont quasi inexistantes.» (Picard, 1988, 3). Un de ces outils est «la socialisation par le café» (876 000 tasses seront servies en 1988 pour un coût de 26 000 \$) (Dernier Recours Montréal, 1988).

### 3. Les deux étapes de son développement

#### a) La violence dans les murs (la première année)

##### • Le portrait statistique

Dans cette atmosphère d'enthousiasme, Dernier Recours Montréal ouvre ses portes. Dès la première semaine, trois personnes couchent à Dernier Recours Montréal. Le mois suivant, 206 personnes font de même. Le nombre ne cesse de s'accroître et atteint 1 853 en décembre 1988, pour un total de 10 969 personnes durant toute l'année.

L'achalandage diurne est encore plus élevé. Les intervenants estiment que 3 000 personnes fréquentent le refuge durant l'année, pour un total de 100 000 visites. L'achalandage quotidien est de 274 personnes; la moyenne annuelle des visites par personne, 33.

Les statistiques recueillies par les intervenants révèlent que la police de Montréal effectue 2 046 visites à Dernier Recours Montréal, soit environ six visites par jour. Les motifs de ces visites sont les suivants: la moitié (1 023 visites) fait suite à une demande d'aide des intervenants; 17% (348) afin d'effectuer une arrestation ou de rechercher un suspect, et 33% (675) pour visite de «courtoisie».

Cette intervention policière s'accompagne d'une intervention médicale. Urgence-Santé effectue une visite par jour pour des problèmes divers: perte de conscience, surdose, convulsion, épilepsie, arrêt cardiaque.

##### • La qualité de vie

Il faudra attendre le 8 novembre 1988, pour connaître la qualité de vie à Dernier Recours Montréal. Un appel de détresse est alors lancé à l'émission *Le Point* de la Société Radio-Canada, et le lendemain, les journalistes de la presse écrite révèlent au public la situation. Pierre Cayouette fait une description choc: «Il existe à Montréal, dans une école désaffectée, un incroyable entrepôt humain. Drogés, alcooliques chroniques, malades mentaux en liberté et sidéens sans domicile y dorment chaque soir, pêle-mêle, sur un plancher de ciment (60 pieds par 20 pieds).» ... «Ils y gisent «gelés» ou ivres, n'ont à leur disposition ni douche, ni lit. Pas même de couverture pour adoucir leur sommeil éthylique.»... «Ce campement improvisé pour sinistrés de la vie n'offre pas l'ombre du confort que reçoivent même les chiens errants recueillis par la S.P.C.A.» (Le Devoir, 9 novembre 1988).

Les autres reportages mettent en évidence les portes de toilettes «coupées en deux» (La Presse, 5 janvier 1989); la présence de couteaux, de pistolets, de seringues, de bouteilles d'alcool et de comprimés sur les pensionnaires; l'échange de seringues infectées; la violence physique vécue par certains, et les maladies (hépatite et sida) dont d'autres sont atteints.

«Ici, comme le dira un intervenant, c'est littéralement la jungle. Il ne faut jamais tourner le dos. Ce n'est pas le fond du tonneau. C'est la croûte, la raclure du tonneau», dit André B.» (Cayouette, 1988).

Suite à ces reportages journalistiques, le M.S.S.S. annonce le versement d'une somme de 25 000 \$ à Dernier Recours Montréal pour le soulager, et un comité spécial coordonné par le C.S.S.S.R.M.M. est créé afin d'«identifier des solutions immédiates pour Dernier Recours Montréal; établir des bases solides de concertation concernant l'itinérance.» Un groupe d'artistes se mobilise et organise un encan d'objets d'art, qui rapporte 20 000 \$ à Dernier Recours Montréal.

L'année 1988 se termine sur ce constat de l'administration municipale: «Mais la lourdeur et la complexité des cas s'y présentant, le manque de ressources dans le milieu communautaire et les règles d'admission dans le réseau institutionnel ont fait de Dernier Recours Montréal un lieu de refuge. Devant ces faits, Dernier Recours est devenu, temporairement, ce parc intérieur qui éviterait aux personnes itinérantes de coucher dehors et parfois de mourir de froid.» (*Les sans-abri à Montréal: vers des solutions*, p. 3).

**b) La violence hors les murs (la deuxième année)**

• **le portrait statistique dans les murs**

La fonction de refuge de Dernier Recours Montréal s'est confirmée en 1989. Ainsi au 30 septembre 1989, 4 184 personnes se partagent 16 997 couchers pour une durée moyenne de 4 nuits par personne. L'achalandage diurne est aussi très élevé: plus de 500 personnes différentes par jour, m'a-t-on dit. Le nombre d'interventions policières demeure encore élevé mais moindre qu'en 1988: environ 1 200 visites<sup>2</sup>. Il en serait de même pour les visites d'Urgence-Santé (en bonne partie parce qu'un médecin se rend sur place depuis novembre 1988, à raison de cinq à neuf heures par semaine).

L'évaluation subjective des responsables permet d'affirmer qu'un groupe de 500 personnes (dont l'histoire est personnellement connue par les intervenants) fréquente périodiquement Dernier Recours Montréal durant une année. Gravite autour de ce noyau un nombre indéterminé d'itinérants pour une période de quatre mois, car à tous les quatre mois, cette population flottante changerait. L'hiver, la clientèle serait plus âgée, et l'été plus jeune. En juin, Dernier Recours Montréal enregistre le nombre maximal de couchers; il y a, en effet, beaucoup plus de passants et de migrants provenant de l'extérieur de Montréal durant ce mois.

• **la qualité de vie dans les murs**

Même si les conditions d'hébergement et l'état des lieux ne se sont pas améliorés durant l'année 1989, (si l'on se fie à l'émission *Le Point* du 14 décembre 1989), et que persiste la violence (5-6 actes par semaine), les conditions de cohabitation semblent s'être rehaussées.

En effet, les intervenants sont devenus plus nombreux (ils sont maintenant 22), plus expérimentés, et ils appliquent rigoureusement les règlements de non-violence et de non-consommation d'alcool et de drogues. En outre, un gardien de sécurité a été engagé depuis juin 1989 pour surveiller la cour extérieure. Cette application à la fois sévère et habile des règlements a fait baisser le nombre de visites policières, qui se résument principalement à des visites quotidiennes «d'apaisement». Une «liste noire» a été constituée. Des habitués sont interdits pour la journée (environ 15 par mois) et d'autres en permanence (quatre, dont l'un par ordre de la Cour ne peut plus fréquenter le quadrilatère de Dernier Recours Montréal).

• **la qualité de vie hors des murs**

À partir du printemps 1989, la violence déborde dans le voisinage et prend diverses formes: sollicitation ou comportement agressif et violent de la part des itinérants; amoncellement de détritrus, de bouteilles brisées, de colle et de sacs de plastique devant les portiques; vitrines brisées; chicanes et batailles; menaces; assauts physiques et sexuels; tentatives de vol par effraction.

En témoigne cette description: «... le quartier est devenu dangereux, (...) les visiteurs de Dernier Recours se battent au couteau dans la rue, se saouilent dans les entrées des maisons et défèquent sur les parterres. Des vitrines de magasins ont été brisées, des employés menacés et même attaqués. Certains soirs, on va reconduire les clients à leur auto tellement la peur est palpable.» (Cauchon, 1989).

Les commerçants et résidants établis autour du «parc intérieur» se mobilisent et font circuler une pétition qui réclame la fermeture de Dernier Recours Montréal. Ils proposent d'en payer les frais de déménagement dans un autre quartier.

Les pétitionnaires attribuent au refuge l'augmentation des itinérants dans le quartier et de la violence qui s'ensuit. Ils prétendent que Dernier Recours Montréal ne respecte pas son mandat initial, et qu'il offre illégalement un lieu d'hébergement et de centre de jour sans fournir le moindre soutien valable aux démunis.

Devant ces critiques, les défenseurs du refuge répondent «C'est ça, on devrait placer tous les itinérants dans le Vieux-Port de Montréal pour faire plaisir aux commerçants et aux résidants. (...) Nous avons une ressource utilisable à proximité de la plus forte concentration d'itinérants à Montréal et du réseau le plus complet de services aux personnes. Fallait-il ignorer ces données et aller ailleurs?» (Barbeau, 1989).

Ou encore: «Le problème de l'itinérance ne peut être déplacé au gré des pressions de la population. (...) Ce quartier est le meilleur endroit en ville pour avoir Dernier Recours: nous sommes près de l'Old Brewery Mission, la Mission Colombe, la Maison des jeunes, l'Accueil Bonneau. Si nous en partons, que feront mes gars et mes filles? Ils n'ont pas d'argent pour prendre l'autobus. (...) Essayer de déménager Dernier Recours

est aussi impensable que de transplanter le Village gai dans Rosemont. (...) La rue Sainte-Catherine entre la Saint-Hubert et le complexe Desjardins a toujours été le coin des clochards.» (Habel, 1989).

«Il y a confusion... Les gens confondent Dernier Recours avec le phénomène social qu'est l'augmentation de l'itinérance. Dernier Recours n'a pas créé le phénomène, et s'il disparaissait, le phénomène serait encore pire.» (Cauchon, 1989).

«Rien ne prouve que la clientèle de Dernier Recours Montréal est à l'origine des problèmes que subissent les commerçants. Il y a, aussi, dans les environs Cactus (le Centre d'action communautaire auprès des toxicomanes utilisateurs de seringues), des bars, des vendeurs de drogues.» (Habel, 1989). Comme solution, il leur est suggéré: «quand il y a des problèmes, qu'ils appellent la police.» (Habel, 1989).

Pendant que les divers protagonistes argumentent entre eux, Le Comité spécial de la Direction générale pour les personnes itinérantes soumet au M.S.S.S. son plan d'action pour services aux personnes itinérantes de la région de Montréal et de Laval, le 20 octobre 1989.

En résumé, l'année 1988 est une année de désillusions et de violence intérieure, alors que l'année 1989 est l'année des réaménagements internes, et de la dispersion de la violence dans l'environnement de Dernier Recours Montréal.

## II. Des leçons à tirer

La création de Dernier Recours Montréal entraîne une dynamique sociale très riche d'enseignements. Nous en étudierons trois aspects: l'échec d'un projet (Dernier Recours Montréal) conçu comme un service administratif; le rôle de convergence de Dernier Recours Montréal dans le réseau de l'itinérance; et le jeu de ping-pong social auquel se livrent commerçants, citoyens et intervenants.

### 1. Un service administratif

À la lecture des documents, le projet apparaît ainsi: les itinérants sans-abri se présentent au comptoir de l'hébergement et y prennent un ticket; ils attendent leur tour en remplissant un formulaire de demande d'hébergement; ils passent ensuite au guichet lorsque le commis les appelle, examinent le choix qui leur est offert par l'ordinateur, l'évaluent et donnent leur avis; ils s'orientent finalement vers leur lieu d'hébergement.

Dernier Recours Montréal était donc conçu comme un service administratif municipal, avec «l'usage de l'informatique prévu comme support afin de faciliter les activités» (Lanctôt, 1989, 9). Il visait à faciliter l'adéquation entre l'offre des chambres et la demande d'hébergement des sans-abri.

Voyons pour quelles raisons cette solution a échoué.

#### a) L'estimation épidémiologique des sans-abri

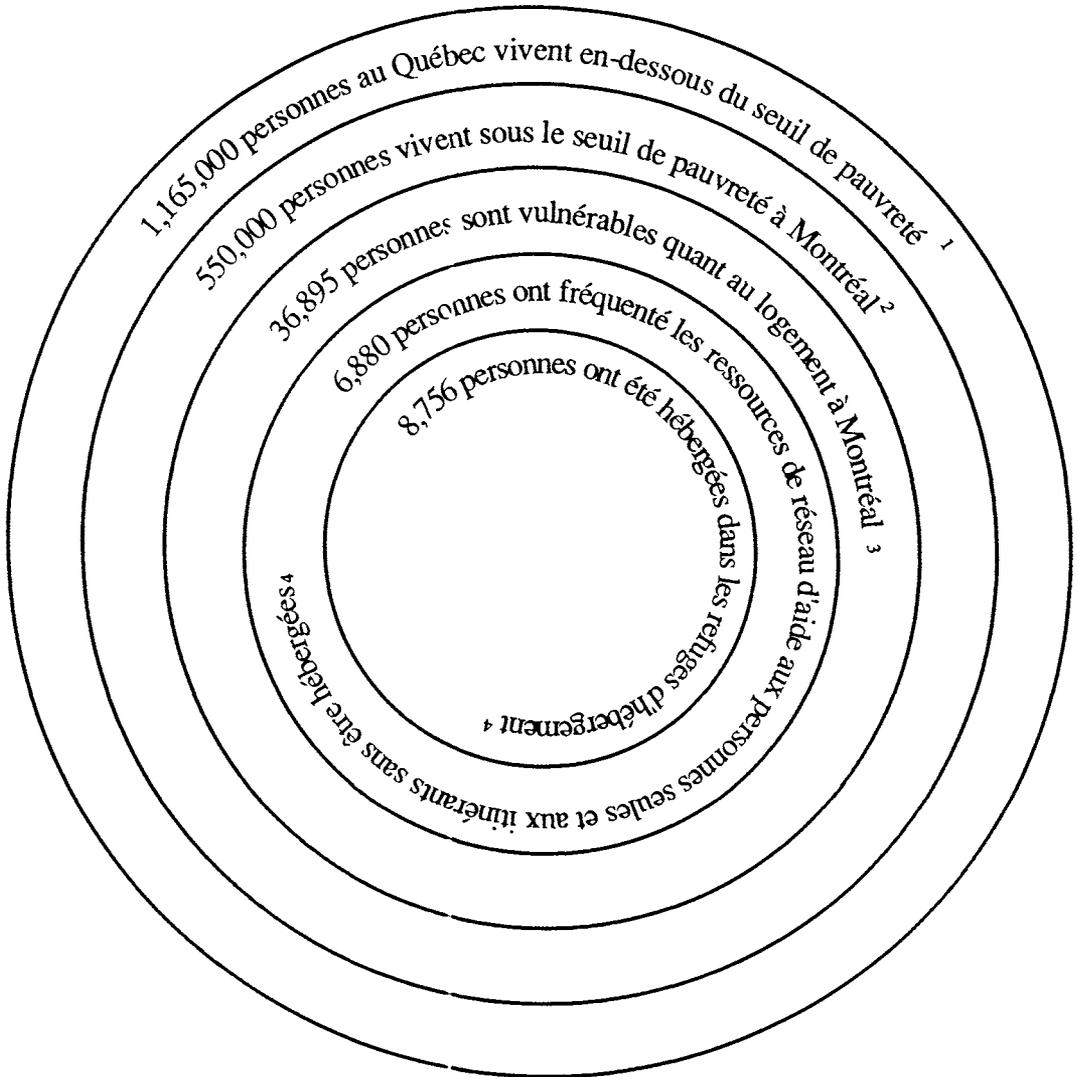
La première raison de l'échec réside dans une estimation erronée du nombre d'itinérants. Lorsque l'administration municipale crée Dernier Recours Montréal, l'épidémiologie de l'itinérance est partiellement établie. Depuis quelques années circule dans le milieu montréalais le chiffre de 10 000 itinérants. Personne ne peut cependant expliquer par quel calcul on a abouti à ce nombre. «Il résulte d'une «estimation subjective du milieu de l'itinérance», répond-on. Parmi ces itinérants, on ne peut dire exactement ni approximativement combien sont sans-abri chaque jour.

Ce n'est qu'à partir de 1988, selon les documents recensés par Fournier et Mercier (1989), que des études épidémiologiques commencent à cerner l'ampleur du phénomène. Selon un recoupement de diverses études, la situation de la population itinérante et de la population en danger de le devenir se présente de la façon suivante (cf. figure 2).

En 1988, 8 756 personnes ont couché dans les refuges. Un autre groupe (6 880) fréquente des ressources (soupes populaires, centres de jour) pour obtenir des services autres que l'hébergement (repas, café, vêtements). À ces 15 636 itinérants s'ajoutent 36 895 personnes vulnérables quant au logement selon une étude de la Ville de Montréal (1989). Plus de 550 000 personnes à Montréal, vivent sous le seuil de pauvreté et sont en position de vulnérabilité sociale, alors qu'ils sont 1 165 000 au Québec. Donc, le nombre d'itiné-

FIGURE 2

Les citoyens et citoyennes en grande pauvret' et en pr'ecarit' 'conomique et sociale



- 1. Ross et Shillington (1989).
- 2. *Surfacing the Poor* cit' par No'el (1987).
- 3. Ville de Montr'al (1989).
- 4. Fournier et Mercier (1989).

rants sans-abri et susceptibles de le devenir n' 'tait pas exactement connu, lors de la cr'ation de Dernier Recours Montr'al, de telle sorte que fut sousestim' leur impact sur la ressource.

**b) La dynamique de l'itin'rance**

La deuxi'eme raison se trouve dans une m'connaissance de la dynamique des itin'rants, ainsi que de leurs strat'gies et m'canismes d'adaptation. Fournier et Mercier (1989) montrent la complexit' de cette dynamique.

La population itinérante se renouvelle tous les ans d'au moins 30%, et se rajeunit à cause de l'arrivée massive des jeunes<sup>3</sup>: 62% des itinérants à Montréal vivent leur première période de sans-abri avant l'âge de 30 ans, et 25% avant l'âge de 20 ans. Du point de vue résidentiel, 87% des itinérants ont été au moins une fois sans abri dans leur vie. Les sans-abri peuvent se diviser en quatre groupes: 25% le sont depuis moins d'un mois; 37%, depuis 6 mois et moins; 15% depuis 6 à 12 mois; et 27%, depuis au moins un an.

Les mécanismes d'adaptation de ces itinérants ne semblent pas avoir fait l'objet d'études spécifiques au Québec. Toutefois, l'étude de Fournier et Mercier (1989) en fournit des indices, en analysant leurs troubles de comportement et leur configuration psychique.

Ainsi, un nombre important d'itinérants ont des comportements suffisamment perturbants pour que la police intervienne. Durant la dernière année, 28% des itinérants ont passé au moins une nuit en prison, et 27% au moins une nuit au poste de police. Malheureusement, le rapport n'en donne pas les raisons: on peut supposer que le groupe des 28% a été incarcéré pour avoir commis au moins un délit mineur.

La même étude permet de lever un peu le voile sur la dynamique psychique des itinérants. La population itinérante est une population psychiquement détériorée. Ainsi, 44% des itinérants ont éprouvé dans leur vie au moins un problème psychiatrique sérieux (trouble organique, schizophrénie, maladie affective bi-polaire, dépression majeure, dysthymie). De plus, 77% des itinérants ont un problème d'alcool ou de toxicomanie. Si on classe la population itinérante en fonction du diagnostic de personnalité, 63% ont un trouble de personnalité quelconque (43% de personnalité antisociale; et 46% de personnalité limite).

Ces quelques chiffres suffisent à montrer qu'une partie importante de la population itinérante a des troubles psychiques et de comportements. Les études sur ces types de personnalités soulignent les relations conflictuelles qu'elles vivent couramment (cf. l'article de Talbot dans le présent numéro). La population itinérante se compose de sous-groupes hétérogènes aux multiples problèmes psychiques et sociaux. Les services qui s'adressent à elles devraient être variés, flexibles et assurés par une équipe qui connaît la dynamique psychique car, comme disent Drake et Adler (1984), l'abri ne suffit pas. En d'autre terme, l'humanisation des conditions de vie ne saurait se passer du traitement. Une réponse informatique était-elle en mesure de répondre à tous ces critères?

À cette connaissance incomplète de l'itinérance, il faut ajouter d'autres facteurs reliés à la conception même du projet.

### c) **Incongruence entre les objectifs officiels et sous-jacents**

Le Comité des sans-abri avait recommandé un Centre d'information, de référence et de dépannage. L'administration municipale choisit un centre d'accueil et de référence pour hébergement.

Il semblerait, d'après les renseignements recueillis, que ce projet n'ait pas rallié inconditionnellement tous les partenaires. Certains, en effet, gardaient la nostalgie de l'ancien refuge Meurling, situé rue Rachel (maintenant devenu le Centre Préfontaine), qui avait été fermé à la fin des années 70. On souhaitait, semble-t-il, faire de Dernier Recours Montréal un autre lieu de dépannage pour sans-abri.

De plus, le programme d'acceptation inconditionnelle de Dernier Recours Montréal s'est concrétisé par l'acceptation de toute personne qui se présentait, sans une forme quelconque d'incitation ou d'obligation à faire une demande d'hébergement. Le message sous-jacent a été vite compris par les itinérants et il a favorisé l'occupation prolongée de l'espace de Dernier Recours Montréal, en plus de faciliter l'entrée à toute clientèle non itinérante. En ce sens, le programme choisi a facilité la concrétisation des objectifs sous-jacents du projet.

Il y a lieu de rappeler ici la réponse donnée à un journaliste sur le type de clientèle de Dernier Recours Montréal, lors de son ouverture: «Qu'il s'agisse de personnes jetées à la rue à cause d'un sinistre, de personnes violentées ou itinérantes ... aucune ne partira d'ici bredouille.» (La Presse, 26 décembre 1988). Donc, il semble aussi y avoir incongruence entre la clientèle officiellement visée et celle à laquelle les intervenants pensaient.

Un dernier facteur qui a causé de la confusion est l'aménagement des locaux. Dernier Recours Montréal est situé dans le sous-sol d'une école désaffectée, qui comprend quatre grandes salles: un bureau, une salle

de réunion, une salle aménagée en parc intérieur avec des bancs d'école le long des murs et un comptoir-poste semblable à celui d'un hôpital. Cette salle allait être divisée, peu de temps après l'ouverture, en hall d'entrée et en dortoir. La signification d'un tel aménagement pour la mission de Dernier Recours Montréal n'était pas claire : s'agissait-il d'une salle d'attente ou d'une salle de repos et de séjour.

#### d) Un soutien logistique partiel

Même si l'épidémiologie et la dynamique de l'itinérance avaient été connues, et le projet cohérent, la solution informatique aurait-elle fonctionné pour autant ? Il est permis d'en douter quand on examine le soutien logistique offert à Dernier Recours Montréal.

Le Comité des sans-abri avait recommandé divers types de résidence, afin de permettre au Centre de faire jouer correctement les lois du marché de l'offre et de la demande. De plus, afin de pallier aux facteurs qui jettent les gens dans l'itinérance sans abri, il avait recommandé l'accès aux centres de loisirs de la Ville de Montréal et l'expérimentation d'un projet pilote de services médicaux et de santé mentale.

Malgré ces recommandations, la Ville de Montréal a établi Dernier Recours Montréal avec un soutien d'hébergement partiel et aucun soutien logistique socio-sanitaire. En effet, deux des trois refuges de 25 lits recommandés par le Comité des sans-abri ont été créés, soit celui pour jeunes et pour femmes. Mais la résidence pour adultes n'a pas vu le jour (cette absence sera en partie compensée par la venue temporaire d'Old Brewery Mission, en mai 1989, au-dessus de Dernier Recours Montréal) : le réseau des familles d'accueil recommandé n'est pas encore en place ; environ 500 chambres, sur les 5 000 proposées, sont construites ; et le projet pilote de services médicaux et psychiatriques est encore attendu.

Comment expliquer, après coup, le choix de l'administration municipale ? Il semble que celle-ci aurait été pressée par le temps. L'hiver venant, elle se sentait obligée de poser des gestes humanitaires, afin que les itinérants sans abri ne meurent de froid. L'administration, nouvellement élue, voulait aussi rompre avec la politique de l'administration précédente et s'impliquer socialement pour améliorer la qualité de vie des citoyens. Elle pensait sûrement, dans l'enthousiasme de sa victoire électorale, susciter un mouvement d'entraide dans la collectivité montréalaise en faveur des démunis. L'administration était aussi sûrement sensibilisée aux inquiétudes des corps publics et privés au sujet de la présence des itinérants dans certains endroits précis du centre-ville ; elle savait également que ses fonctionnaires souhaitaient redonner au service des Affaires sociales un rôle plus important<sup>4</sup>. Enfin, voulant donner une réponse dans le cadre de sa juridiction municipale (hébergement) et ne pas s'engager dans un autre domaine (santé et services sociaux) qui relèvent du M.S.S.S., l'administration a donc offert un service calqué sur ses autres services.

À cet égard, Nicole Beauchamp, journaliste à La Presse, demandait lors de l'inauguration de Dernier Recours Montréal : « On dénombre actuellement dans la métropole quelque 900 lits répartis dans 20 centres d'hébergement temporaire pour les sans-abri, tandis que l'on estime le nombre de ces derniers à 10 000. Comment le centre d'orientation pourra-t-il combler des besoins qui débordent largement les ressources actuelles ? » On lui répondit : « La mise à jour quotidienne des places disponibles permettra, le cas échéant, de se rabattre sur des solutions d'urgence, comme d'utiliser un centre récréatif et y disposer des matelas quand sévissent les vagues de froid. Le centre permettra également de dresser un portrait plus raffiné des sans-abri à Montréal, d'identifier pour quels types de besoins le manque de ressources se fait sentir. »

En définitive, il n'est pas surprenant que les diverses pressions internes et externes, auxquelles a été soumis Dernier Recours Montréal, aient réussi à transformer ce projet d'accueil et de référence pour sans-abri en un projet de centre de jour et d'hébergement pour itinérants, sans abri, toxicomanes, sidéens, immigrants, etc.

## 2. Le rôle de convergence de Dernier Recours Montréal

Dernier Recours Montréal reçoit une importante clientèle, qui en fait le troisième centre d'hébergement à Montréal. Une partie de cette clientèle viendrait spontanément (14%) ou sur recommandation des amis (41%). Mais 35% d'entre elle serait référée par les ressources suivantes : les organismes du milieu (16%), les hôpitaux généraux (4%), les hôpitaux psychiatriques (2%) et les policiers (13%)<sup>5</sup>. Dernier Recours Mont-

réal est devenu une ressource qui comble un vide, et probablement les lacunes des autres réseaux.

Pour comprendre la dynamique qui existe entre Dernier Recours Montréal et les autres réseaux, il faut d'abord en connaître la clientèle.

#### a) La clientèle de Dernier Recours Montréal comparée à celle des autres refuges

Selon le rapport de Fournier et Mercier (1989), Dernier Recours Montréal attire une clientèle<sup>6</sup> plus jeune que les autres refuges, surtout celle des 25-30 ans et des 40-49 ans. Cette clientèle est, en plus grand nombre, sans revenu et sans abri. Lorsqu'ils sont sans domicile fixe, les habitués de Dernier Recours Montréal le sont pour plus longtemps (environ 6 mois sur 12). Donc, la clientèle de Dernier Recours Montréal est plus jeune, plus instable et plus appauvrie.

Toutefois, la clientèle de Dernier Recours Montréal maintient plus de contacts sociaux, et fait davantage appel aux amis, aux connaissances et aux parents pour se faire héberger. Cette clientèle fréquente davantage les ressources d'hébergement pour sans-abri que celle des autres refuges. Elle est ainsi plus instable et en processus de rupture sociale.

Dernier Recours Montréal attire enfin plus de clients qui ont passé au moins une nuit au poste de police ou en prison; et ses clients ont tendance à y séjourner plus longtemps que ceux des autres refuges.

La clientèle de Dernier Recours Montréal<sup>7</sup> connaît plus de problèmes de santé que la population québécoise et est peu suivie médicalement, même si elle a subi de nombreuses hospitalisations.

Selon Fournier et Mercier (1989), la découverte la plus importante est «que Dernier Recours Montréal attire définitivement une clientèle de malades mentaux et que la majorité d'entre eux, même s'ils dorment dans d'autres refuges, finissent par passer à Dernier Recours Montréal» (p. 47). Dernier Recours Montréal accueille, en effet, plus de personnes avec des symptômes schizophréniques et d'affection bi-polaire. Ensemble, ces deux groupes constituent 25% de la clientèle de Dernier Recours Montréal.

Les auteurs constatent aussi que «58.6% des sujets de Dernier Recours Montréal ont souffert et probablement souffrent encore d'une de ces maladies mentales<sup>8</sup> comparé à 38,3%» pour les autres refuges (p. 46). La toxicomanie affecte 48% des clients de Dernier Recours Montréal, et l'alcoolisme 74%. Si on associe maladie mentale et toxicomanie, 45% des patients sont concernés.

Par rapport aux autres refuges, Dernier Recours Montréal attire donc une clientèle plus démunie, plus dérangeante socialement et plus atteinte psychiatriquement. Dernier Recours Montréal est devenu le lieu de convergence des exclus du système.

#### b) Dernier Recours Montréal et le réseau institutionnel

##### • soupape de sécurité

Dernier Recours Montréal semble la soupape de sécurité du réseau des services publics, en étant le déversoir de ses clients difficiles, de ceux qui lui résistent ou qui ne cadrent pas dans son fonctionnement<sup>9</sup>. En effet, le tiers de la clientèle de Dernier Recours Montréal a déjà été hospitalisée en psychiatrie, et 6% a été référée par le réseau hospitalier.

On estime que 45% de la clientèle de Dernier Recours Montréal a ou a eu un problème de santé mentale et de toxicomanie, et 41% souffre d'une maladie mentale et d'un trouble de personnalité. Parmi les maladies mentales, les troubles schizophréniques et les troubles affectifs bi-polaires dominent. C'est déjà une clientèle difficile en soi, réfractaire au traitement institutionnel et pour laquelle les résultats thérapeutiques sont souvent faibles. Comme la clientèle de Dernier Recours Montréal est jeune et qu'on y trouve une proportion importante de double diagnostic, elle ressemble probablement à celle des jeunes adultes chroniques décrits par Pepper et Ryglewicz (1981)<sup>10</sup>.

En résumé, cette clientèle a des troubles de comportement, des troubles psychiatriques et toxicomaniques; et elle ne trouve souvent pas réponse à ses difficultés auprès des intervenants psychiatriques, qui, à leur tour, peuvent parfois rejeter cette clientèle ou y répondre inadéquatement.

Dernier Recours Montréal semble donc un lieu d'attraction pour la clientèle difficile, parfois mal desservie par le réseau psychiatrique, mais aussi pour celle qui ne reçoit aucun service d'ordre social. Cinquante-deux pour cent de la clientèle de Dernier Recours Montréal y vient, comme ce client, afin «de passer le temps, parce qu'il n'a rien à faire, nulle part où aller, c'est la seule place que je connaisse ou pour le café» (Fournier et Mercier, 1989, 56).

• **faciliter la régression**

Est-ce que Dernier Recours Montréal ne faciliterait pas la régression de certains clients comme le suggèrent certaines personnes rencontrées? Sa philosophie d'intervention a eu pour effet de rejoindre une clientèle extrêmement réfractaire à la moindre contrainte, mais elle a aussi facilité la clochardisation de certains patients psychiatriques. Par exemple, Émile cesse régulièrement son traitement aux injectables pour vivre un état de régression psychotique. Cet état se résorbe après quelques mois et il redemande un traitement médicamenteux. Or, depuis qu'il fréquente Dernier Recours Montréal, cet état dure depuis des mois et des mois. Comme il disait: «Je vais enfin pouvoir vivre comme un itinérant.» De nombreux autres patients refusent tout traitement psychiatrique accompagné d'une stabilisation résidentielle, car ils peuvent aller à Dernier Recours Montréal, et profiter au maximum de leurs prestations de b.e.s.

En résumé, Dernier Recours Montréal est devenu un lieu qui pallie et contribue à la fois aux dysfonctionnements des services psychiatriques et sociaux.

c) **Dernier Recours Montréal et les ressources du réseau d'aide**

Les autres ressources du réseau d'aide aux personnes seules et aux itinérants attirent aussi une clientèle à problèmes multiples, mais pas en aussi grande concentration qu'à Dernier Recours Montréal (Fournier et Mercier, 1989). Dernier Recours Montréal est aussi révélateur des dysfonctionnements dans ce réseau. En effet, il attire la clientèle qui est sur la liste noire de ces ressources et une autre clientèle qui refuse le mode d'intervention des ressources de ce réseau. «La deuxième grande catégorie de raisons de fréquenter Dernier Recours Montréal est en rapport aux autres centres et à leurs règlements. Par exemple, un sur quatre a parlé d'horaires plus flexibles que dans les autres centres ou de liberté de circuler et 18.2% ont dit que les autres centres étaient pleins, qu'ils avaient épuisé leurs nuits gratuites, que Dernier Recours Montréal était le seul centre qui les acceptait en état d'ébriété avancé.» (Fournier et Mercier, 1988, 56). C'est une clientèle que le réseau d'aide n'intègre pas.

d) **Dernier Recours Montréal et sa propre clientèle**

En 1989, selon les estimations de la direction, Dernier Recours Montréal aurait référé 20% de sa clientèle dans des centres à long terme (hôpital, désintoxication) et 50% dans des refuges. Une partie importante de la clientèle a donc répondu aux attentes des intervenants. Mais 500 clients environ fréquentent régulièrement Dernier Recours Montréal pour des périodes plus ou moins prolongées. D'après certains commentaires, plusieurs d'entre eux profiteraient au maximum de Dernier Recours Montréal pour maintenir leur situation actuelle. De fait, il semble que ces clients profitent de ce refuge souvent de façon asociale. Ainsi, il y a eu (et peut-être y a-t-il encore) commerce de drogue, chantage, prêt usuraire auprès de la clientèle démunie de la part des plus psychopathes, recrutement pour la prostitution, etc. Les patients psychiatriques en ont aussi fait un lieu de régression; les drogués (75 cas de crack, selon les estimations) un lieu où vivre leur «trip»; les clochards un lieu d'hébergement permanent, etc. Donc, un certain nombre de clients ont essayé de rendre Dernier Recours Montréal conforme à leurs désirs, un lieu de satisfaction de leurs besoins individuels, à la différence des objectifs établis à l'origine<sup>11</sup>.

### 3. Le jeu de ping-pong social

Dernier Recours Montréal est situé dans le faubourg Saint-Laurent, en plein cœur du centre-ville de Montréal. Ce territoire, desservi par deux C.L.S.C., est principalement un lieu de commerce et de loisirs à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, et un lieu de commerce, de loisirs et de résidences à l'est de la même artère.

Dernier Recours Montréal se trouve dans un quadrilatère (Saint-Denis, Maisonneuve, René-Lévesque

et Saint-Laurent) en stagnation, en attente d'un réaménagement urbain. On y rencontre des maisons de chambres, des petits commerces, une université, des terrains vacants, des H.L.M., des stations de métro, etc. C'est enfin un quartier de prostitution, de spectacles érotiques, de trafic de drogues, et le passage traditionnel de l'est vers l'ouest de la ville.

L'administration municipale a jugé que c'était l'endroit idéal pour implanter Dernier Recours Montréal, car il s'agit traditionnellement du quartier marginal de Montréal. Il s'y trouve peu de résidants permanents et, d'autre part, une école désaffectée était à sa disposition. Et c'est ainsi qu'implantée sans consultation publique, Dernier Recours Montréal allait devenir l'objet d'un véritable ping-pong social dans le quartier.

#### a) Une balle qu'on se relance dans le faubourg Saint-Laurent

Avant la création de Dernier Recours Montréal, les itinérants étaient davantage disséminés aux alentours de ce faubourg. Ils fréquentaient les lieux publics et les bouches d'aération de certains édifices pour se réchauffer. Les organismes publics et privés avaient la réputation d'être tolérants à leur égard, surtout en période de grand froid. Mais dès la création de Dernier Recours Montréal, il semble que cette tolérance ait diminué. On a pu observer une plus grande restriction de la circulation dans les transports et endroits publics, ainsi qu'une disparition des diverses bouches d'aération «pour recyclage d'énergie» (Saint-Jean, 1988). Les itinérants ont donc été amenés, par la force des choses, à se concentrer dans un périmètre plus restreint, celui qu'occupe Dernier Recours Montréal. L'habitude de s'y concentrer y est prise en l'espace d'un an, et à partir du printemps 1989, les troubles dans le voisinage débutent. Ils ne cesseront pas, connaissant une accalmie seulement en novembre de la même année, sûrement à cause des grands froids.

En résumé, il semble que les organismes publics et privés aient vu leurs problèmes se régler, car l'itinérance s'est déplacée dans le quadrilatère des petits commerçants et des résidants qui vivent autour de Dernier Recours Montréal. Excédés, ces derniers sont maintenant prêts à payer les frais de déménagement de Dernier Recours Montréal. Mais est-on prêt à accepter le refuge ailleurs, sur la Rive-Sud par exemple?

Dans *Le Courrier du Sud* du 22 mars 1988, un titre mentionne: «La Rive-sud exporte ses clochards à Montréal». Cette exportation pose un dilemme, selon le journaliste: doit-on développer ou non un réseau d'aide pour ces itinérants sur la Rive-Sud? Ce à quoi il répond: «Il est permis de se demander dans quelle mesure la création d'un réseau organisé d'aide aux itinérants n'entraînera pas un rapatriement massif des clochards dits chroniques que la Rive-Sud exporte présentement vers le centre-ville de Montréal. La vraie solution serait peut-être de mieux encadrer les patients désinstitutionnalisés afin qu'ils ne deviennent jamais des itinérants.»

#### b) Une balle de ping-pong pour les autorités politiques, et les intervenants

Dernier Recours Montréal est aussi une balle de ping-pong pour les autorités politiques et les intervenants. En effet, face à des problèmes dont elle n'avait pas prévu l'apparition ni l'ampleur, l'administration municipale a renvoyé la balle au M.S.S.S., pour qu'il trouve une solution et injecte les sommes d'argent nécessaires à sa réalisation. Ce dernier acceptera-t-il le défi ou renverra-t-il la balle à la Ville de Montréal, ou à une autre instance administrative?

Qu'en est-il des intervenants dans ce jeu de ping-pong? Ils sont, pour le moment, silencieux, ce qui n'a pas toujours été le cas. En effet, lors de la fusillade à l'École Polytechnique qui a bouleversé toute la collectivité québécoise en décembre 1989, plusieurs professionnels et associations ont gracieusement offert leurs services pour venir en aide aux victimes et aux personnes touchées par ce drame. Dans le cas de Dernier Recours Montréal et des itinérants, c'est encore le silence, même après deux ans d'existence. Quant aux intervenants dans le secteur public, leurs résistances semblent aussi fortes, si l'on en juge par l'analyse qu'a faite Mercier (1988) de leurs réactions face à la clientèle lourde. Seuls quelques médecins et intervenants se sont mobilisés, souvent à titre individuel, pour soulager ces itinérants et leur assurer les services auxquels il ont droit.

### c) Les enjeux du match de ping-pong

#### • pour la communauté

Dans ce match de ping-pong social, l'enjeu est évidemment l'intégration d'une ressource résidentielle ou de services (soins, loisirs, etc.) dans une communauté. Selon l'estimation des résultats escomptés, les réactions de la communauté varient positivement ou négativement, et les luttes qui s'ensuivent peuvent être très opiniâtres. On en voit beaucoup d'exemples dans le domaine écologique au Québec, depuis quelques années. Le milieu psychiatrique n'y échappe pas (Dorvil, 1988).

Les défenseurs de Dernier Recours Montréal soutiennent qu'il faut le localiser dans le quartier que les itinérants fréquentent, d'autant plus que les ressources qui leur viennent en aide y sont déjà; les opposants prétendent, au contraire, qu'il faut disséminer ces ressources, car elles créent une concentration trop forte dans leur quartier et y brisent l'équilibre écologique existant. Afin d'éclairer le débat, nous présentons ici des chiffres sur la répartition géographique des ressources et les migrations d'un quartier à l'autre.

#### • la concentration

Dans les deux quartiers environnant Dernier Recours Montréal (qui correspondent aux territoires des C.L.S.C. Centre-sud et Centre-ville), on compte:

- au moins sept refuges pour itinérants d'une capacité totale de 494 places;
- trois autres refuges pour femmes violentées, prostituées, droguées, jeunes (102 places);
- un programme de distribution de seringues propres (150 personnes);
- quatre soupes populaires (652 places);
- une maison d'accueil (25 places).

Ces 16 ressources<sup>12</sup> rejoignent 1 423 personnes par jour. Avec Dernier Recours Montréal, ce nombre augmente à 1 923 personnes et plus (4% de la population<sup>13</sup>). Il faut ajouter aux personnes qui fréquentent ces ressources des populations marginales (prostitués, drogués, jeunes punk et autres (cf Côté dans le présent numéro), qui fréquentent ces quartiers.

Si l'on se borne aux ressources situées à moins d'un kilomètre de Dernier Recours Montréal, on arrive à un total de 8 pour 1 043 personnes, en excluant la Mission Colombe (popote roulante). Si l'on ajoute Dernier Recours Montréal, la population est de 1 543 personnes dans un rayon de moins d'un kilomètre.

À l'extérieur de ce quartier, nous avons recensé 51 ressources diverses, qui desservent au moins 2 030 personnes. Rappelons que ces chiffres peuvent comptabiliser plusieurs fois les mêmes personnes.

#### • la migration

Le phénomène de migration a été partiellement étudié par Fournier et Mercier (1989). Leur étude montre que 17% de la clientèle de Dernier Recours Montréal et des autres refuges pour itinérants provient de l'extérieur de Montréal; mais l'aspect le plus intéressant semble le phénomène de migration inter-quartiers. La même étude montre que 43% de la clientèle des refuges résidaient dans les quartiers Centre-ville et Centre-sud et 57% dans les quartiers avoisinant le Centre-ville et le Centre-sud (Fournier et Mercier ont inclus 20 ressources dans leur étude dont 7 dans les quartiers Centre-sud et Centre-Ville). Il semble donc y avoir un phénomène migratoire interprovinciale et inter-quartier sur le territoire montréalais.

La question qui se pose alors est la suivante: doit-on disséminer les services ou faciliter les ghettos d'assistance publique (Dear et Wolch, 1987). Vu d'une autre façon, doit-on consulter la population et planifier la dissémination?

Selon Paul Morin (1989), qui a étudié la dissémination des ressources résidentielles dans la communauté, deux options s'opposent ici. L'une privilégie le processus consultatif. Elle s'énonce ainsi: «(...) la planification d'une nouvelle résidence nécessite le recours aux stratégies suivantes: établir prioritairement une carte géographique de l'intégration résidentielle afin de réduire les risques de saturer un milieu et prévenir les résistances éventuelles du voisinage; assortir la clientèle à intégrer au tissu social existant dans un quartier déterminé; recourir aux parents, aux groupes d'appui et associations ou à toute personne significative susceptible de véhiculer une information juste aux instances municipales sur les problématiques vécues par chacune des clientèles cibles. L'objectif étant de préparer le terrain de l'intégration et d'approprié le milieu»

donner des assurances à la population et à la municipalité quant à l'encadrement, la supervision donnée au couple (ou ressource) qui accueille ces personnes incluant l'accès à des services en cas d'urgence...» (Cantin in Morin, 1989).

L'autre option défend le droit à tout prix des minorités : «On ne consulte pas sur des projets qui concernent des minorités qu'il faut protéger». (Doré in Morin, 1989). Ces deux positions résument bien les enjeux auxquels Dernier Recours Montréal accule les citoyens et les autorités municipales.

• **pour le réseau d'aide**

Le réseau d'aide aux personnes seules et aux itinérants existe depuis de nombreuses années. Sans aide publique, comptant sur ses propres ressources et les ressources privées, ce réseau répond sans compter aux demandes des itinérants. «Notre communauté serait en crise si ces ressources communautaires n'existaient pas» dit Rheault (1989, 11). Il a réussi à se doter d'une structure de consultation et de leadership, possède une philosophie d'aide et une entente informelle de services existe entre les ressources. Il a atteint un équilibre satisfaisant depuis quelques années.

En 1988, l'administration municipale décide de créer Dernier Recours Montréal et d'assumer «son leadership». L'administration municipale vient dès lors défaire cet équilibre. Dernier Recours Montréal est mal reçu par le réseau d'aide et ne réussit à intégrer ses rangs qu'en octobre 1988. Même s'il y a collaboration, Dernier Recours Montréal suscite des dissensions au sein du réseau d'aide. Sa philosophie d'intervention ne correspond pas à la philosophie plus structurée du réseau d'aide, et cela provoque de vives discussions. De plus, une partie de la clientèle du réseau d'aide, devant l'alternative de Dernier Recours Montréal, refuse les normes structurantes du réseau et préfère échapper à toute contrainte de comportement, en fréquentant Dernier Recours Montréal. Cela perturbe le réseau d'aide; les tensions sont devenues si vives qu'au début de janvier 1990, le réseau a demandé la fermeture de Dernier Recours Montréal durant ses rénovations prévues pour avril 1990, pour qu'il repense à sa vocation. Donc, le ping-pong social qui se joue entre le réseau d'aide et Dernier Recours Montréal a comme enjeu le leadership que doit exercer une ressource municipale dans un réseau privé<sup>2</sup> et charitable de services, ainsi que la philosophie d'intervention à adopter.

### III. Conclusion

Jusqu'ici, dans sa courte existence, Dernier Recours Montréal a connu plusieurs rebondissements. En créant cette ressource, l'administration tentait «d'assumer le rôle qui est le sien, celui de coordonner les efforts et de donner aux interventions sur son territoire le maximum d'impact» (Discours d'ouverture, p. 2). Cette tentative ayant échoué, l'administration municipale a dû retraiter et s'en remettre aux instances du C.S.S.S.R.M.M. pour que Dernier Recours Montréal se trace une voie originale, acceptée par l'ensemble des partenaires communautaires et institutionnels.

Le Comité spécial de la direction générale pour les personnes itinérantes a donc pris la relève. Il propose, dans son Plan d'action, de considérer l'itinérance comme une problématique spécifique, et que Dernier Recours Montréal devienne la porte d'entrée dans le réseau, celui de la santé mentale notamment. Dernier Recours Montréal jouerait un rôle d'accueil et de référence, offrirait des services médicaux et sociaux grâce à une équipe charnière pour l'accompagnement et le suivi. À «ce Centre de crise» (nouvelle formule) s'ajouterait un réseau de transition et d'hébergement. Un consortium régional de coordination des services pour les personnes itinérantes, où siègeraient les différents organismes concernés par la personne itinérante, chaufferait ce centre; et l'implantation d'un système d'information régional sur l'itinérance compléterait la gamme des services offerts.

Le comité spécial revient donc aux recommandations du Comité des sans-abri, les enrichit et les élargit. Malgré la pertinence de ces recommandations, le comité semble encore une fois les situer dans une optique d'offre et de demande de services, plutôt que dans une optique cybernético-écologique (Lefebvre et Lecomte, 1987). En effet, le Comité affirme que «l'itinérance doit être traitée comme un problème de société non comme un problème individuel» (p. 21) et qu'il y a nécessité «des actions sur place et des actions structurelles» (p. 21). Malgré cette affirmation de principe, les recommandations visent à répondre aux problèmes individuels;

et aucune recommandation véritable ne s'attaque aux causes structurelles de l'itinérance : chômage, revenu minimum insuffisant, «getthoïsation», problèmes familiaux, désinstitutionnalisation, etc. (la seule solution proposée à cet effet est la création d'un consortium régional de coordination).

À notre avis, il faut élargir la problématique. Si l'on a ignoré les besoins du travail clinique au début de Dernier Recours Montréal, il ne faudrait pas pour autant basculer dans l'excès contraire et «perdre de vue l'importance que les itinérants accordent à la satisfaction des besoins de base (nourriture, logement, vêtement, sécurité)» (Fournier et Mercier, 1989 : 81), ni les rapports qu'ils entretiennent avec leur milieu.

Autrement, il y a fort à parier que le réseau de l'itinérance sera assimilé au réseau psychiatrique et que les solutions offertes seront encore médicales, sans solution sociale, c'est-à-dire visant à normaliser l'itinérance sans modifier les conditions sociales. Même si un nombre important d'itinérants a des problèmes de maladie mentale (44%), il en reste pourtant 56% dont la problématique ne s'accompagne pas de ces maladies. Il ne faudrait pas les psychiatriser et donner ainsi toute la responsabilité au milieu psychiatrique. Il ne faudrait pas lui faire répéter, malgré lui, ce que dénonçait Georges Aird en 1985 : » Celui-ci (milieu psychiatrique) a peut-être lui-même créé ce débordement en s'imaginant qu'il était seul capable de s'occuper des problèmes psychiatriques de la société. Je pense qu'on a la preuve bien concrète devant les yeux que c'est illusoire de s'imaginer cela.»

Selon nous, il est nécessaire que l'administration municipale continue de s'impliquer dans la problématique de l'itinérance afin qu'aux solutions individuelles que suggère le Comité spécial, s'ajoutent des solutions plus globales relatives à la qualité de vie des citoyens : aménagement d'espaces dans le Centre-Ville conçus pour gérer la circulation humaine, et assurer aux itinérants divers lieux de repos et d'errance ; dissémination dans l'espace urbain montréalais du parc immobilier pour les itinérants sans-abri ; mise à la disposition des itinérants «professionnels», durant la saison froide, de divers lieux de repos intérieur disséminés dans la ville ; offre d'emplois saisonniers, et permanents ; clubs de loisirs et de lieux de repos durant le jour et le soir, etc. Il faut cesser, dans le domaine des Affaires sociales, d'offrir des réponses unidimensionnelles et compartimentées à des problèmes complexes et d'espérer que le temps arrangera les choses.

Il semble maintenant nécessaire que les politiques gouvernementales sociales (désinstitutionnalisation, résidence pour handicapés, etc.) fassent l'objet d'un débat public, afin d'obtenir l'appui des citoyens et citoyennes, et y consacrer les sommes d'argent suffisantes.

Le Québec doit, comme il le fait si bien dans la construction des barrages hydro-électriques, faire de l'aide aux citoyens en «grande pauvreté et en précarité économique et sociale» (Wrésinski, 1987) une œuvre collective, et y consacrer ses ressources intellectuelles, monétaires, humaines, etc. Les Québécois ont «un grand cœur» lorsqu'il s'agit d'aider les démunis. Il faudrait qu'ils se servent aussi «de leur tête pour diriger leur cœur sinon on arrive à des catastrophes comme celle-là.» (Georges-Étienne Cartier, Le Point, 21 décembre 1989).

## Notes

1. Pour une description détaillée de ces objectifs, consulter Lanctôt (1989).
2. Vu que les chiffres exacts pour l'année 1989 n'avaient pas été encore comptabilisés, ces chiffres approximatifs fournis par Dernier Recours Montréal sont cités pour indiquer un ordre de grandeur et une tendance.
3. Cf. l'étude de Lamontagne et al. (1987) pour une analyse de l'anomie sociale que vivent les jeunes sans-abri et ses causes dynamiques.
4. Selon un document interne, le service de placement du Service des Affaires sociales de la Ville de Montréal était très efficace : «En effet, la Ville avait toute une gamme de ressources (en région et hors région) où avec un minimum de protocole, la Ville et les ressources du Réseau d'aide dont Préfontaine pouvaient jusqu'en 1984-85 «placer» une personne souvent à l'intérieur d'un écart de 20 minutes, alors que depuis le transfert, ces ressources de placement sont en grande partie disparues et que des ressources équivalentes n'ont pas été mises sur pied (Lapointe, janvier 1989).
5. Ces pourcentages proviennent de l'étude de Lanctôt (1989). La cueillette des données s'est faite entre le 10 avril et le 10 mai 1988. «Cette étude s'est donc effectuée auprès d'un échantillonnage de type non probabiliste au hasard. Nous étions soumis à la bonne volonté et à la disponibilité des clients.» (p. 51). Le nombre absolu dans cet échantillonnage de 200 personnes s'étale comme suit : les amis (82 clients) ; présentation spontanée (27 clients) ; policiers (26) ; hôpitaux généraux (8) ; hôpitaux psychiatriques (4) ; les ressources du milieu (53). Sur ces 200 personnes, Dernier Recours Montréal en a référé 121 : 99 dans 15 centres d'hébergement et 22 pour autres besoins.
6. L'échantillon comparatif entre Dernier Recours Montréal et les autres refuges ne comprend que des hommes.
7. L'étude de Fournier et Mercier (1989) n'a pas analysé les problèmes médicaux auprès de la clientèle des autres refuges. Elle se réfère donc à ceux mesurés pour la population québécoise.

8. Ces maladies sont les troubles organiques ; la schizophrénie ; les troubles bipolaires (manie) ; la dépression majeure ; la dysthymie ; le deuil.
9. Dernier Recours Montréal accueille aussi une trentaine d'autochtones rejetés par leur communauté.
10. Consulter Lecomte (1984) pour une description détaillée de cette clientèle.
11. Jacques Hochmann (1973) a montré à partir d'une expérience vécue, comment un centre de santé mentale peut être perturbé et détourné de sa vocation par un groupe de patients psychopathes si les intervenants ne sont pas vigilants et cohérents entre eux.
12. Les ressources sont l'Accueil Bonneau, Amour de la vie ; Auberge Madeleine ; Cactus ; Café Boustifable ; Chez Doris ; Information alimentaire ; Inter-Val ; la Maison du Père ; Maison M. Arguerite ; Maison St-Jacques ; Mission St-Michel ; Old Brewery Mission, Résidence du Vieux Port ; St-James United Church ; YMCA.
13. La population de 43 330 habitants des territoires des C.L.S.C. Centre-sud et Centre-ville repose sur le recensement de 1981.

## Références

- Aird, G. et al., 1985, *Commission d'études sur les services psychiatriques de la région 06A*, texte photocopié, Montréal.
- Audette, M., Jacob, A., 1988, *Dernier Recours Montréal*, texte photocopié, 27 p.
- Barbeau, E., 1989, Les itinérants. Pas dans ma cour, Montréal, *Campus*, 22 novembre.
- Beauchamp, N., 1988, Dernier Recours Montréal pour les démunis en quête d'un gîte temporaire, *La Presse*, 26 janvier.
- Bisson, B., 1989, L'hygiène d'André, les odeurs des mendigots, *La Presse*, 5 janvier.
- Cauchon, P., 1989, Dernier Recours pointé du doigt par les commerçants, *Le Devoir*, 16 novembre.
- Cayouette, P., 1988, Montréal ouvre un centre de dépannage pour les sans-abri, *Le Devoir*, 23 janvier.
- Cayouette, P., 1988, Dernier Recours. Aux confins du vide, *Le Devoir*, 9 novembre.
- Comité des sans-abri, 1987, *Vers une politique municipale pour les sans-abri*, document photocopié, 64 p.
- Comité spécial de la Direction générale pour les personnes itinérantes, 1989, *Plan d'action. Services aux personnes itinérantes de la région de Montréal et de Laval*, C.S.S.S.R.M.M., Montréal, octobre, 46 p.
- Cousineau, L., Gardiner, J., 1988, *Les sans-abri à Montréal : vers des solutions*, 7 p.
- Dear, M.J., Wolch, J.R., 1987, *Landscapes of Despair*, Prevention University Press, Princeton.
- Dorvil, H., 1988, *Histoire de la folie dans la communauté, 1962-1987*, Les éditions Émile-Nelligan, Montréal.
- Fournier, L., Mercier, C., 1989, *Étude spéciale sur Dernier Recours Montréal*, 2 tomes, Montréal, août.
- Gratton, J., 1982, Quelques caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population du D.S.C. Saint-Luc, *Mille un*, 1, no 1, décembre, 3 pages.
- Habel, J.-R., 1989, Dernier Recours au cours de la discorde, *La Criée*, 13 novembre.
- Hochmann, J., 1976, Les dents de la mère. Récit d'une aventure avec des sujets réputés psychopathes, *L'évolution psychiatrique*, 41, no 3, 619-661.
- L. Labrie, M., Sauriol, M., 1988, *Rapport de stage à Dernier Recours Montréal*, Université de Montréal, École de service social, Montréal.
- Lamontagne, Y., Garceau-Duronel, Y., Blais, S., Elie, R., Lasvergnas, I., 1987, *La jeunesse québécoise et le phénomène des sans-abri*, PUQ - Québec Science Éditeur, Sillery.
- Lancôt, L., 1989, *Évaluation du programme Dernier Recours Montréal*, Enap, Montréal.
- Lapointe, G., 1989, *Itinérance - Montréal. Quelques réflexions*, texte photocopié, 5 p.
- LeBlanc, G., 1988, Dernier Recours, *La Presse*, 11 novembre.
- Lecomte, Y., 1984, Les jeunes adultes (18-35 ans) en voie de chronicisation, *Santé mentale au Québec*, IX, no 2, 134-140.
- Lefebvre, Y., Lecomte, Y., 1987, Une approche cybernético-écologique de la crise, *Pour un réseau autonome en santé mentale ?*, Gifric - Cosame, Montréal.
- Lefebvre, Y., 1986, *Psycauses*, Montréal.
- Mercier, C., 1988, La réinsertion sociale : entre l'enthousiasme et l'amertume, *Santé mentale au Québec*, XIII, no 1, 11-17.
- Morin, P., 1989, *Quels sont les mécanismes administratifs et juridiques favorisant la dissémination dans la communauté de ressources résidentielles pour les personnes aux prises avec des troubles émotionnels ?*, Université du Québec à Montréal, texte photocopié, 50 p.
- Noël, A., 1987, Les files s'allongent devant les soupes populaires, *La Presse*, 30 janvier.
- Pepper, B., Ryglewicz, H., 1981, The Young Adult Chronic Patient : Overview of a Population, *Hospital and Community Psychiatry*, 32, no 7, 463-469.
- Picard, M., 1988, *Dernier Recours Montréal. L'abri des sinistrés sociaux*, 18 octobre.
- Rheault, J.-Y., 1989, *Services de santé mentale pour les personnes itinérantes*, C.S.S.S.R.M.M., novembre, 37 p.
- Ross, D.P., Shillington, R., 1989, *Données de base sur la pauvreté au Canada*, C.C.U.S., Ottawa.
- Santé Société*, 1987, Dossier : La pauvreté : une ombre sur l'an 2 000, 9, no 2, 23-29.
- Santé Société*, 1989, Dossier : La pauvreté. Quelle Pauvreté, 11, no 4, 18-48.
- St-Jean, G., 1988, Même par très grand froid, certains préfèrent coucher dehors, *La Presse*, 7 janvier.
- Ville de Montréal, 1988, *Discours d'ouverture de Dernier Recours Montréal*, janvier, 8 p.
- Ville de Montréal, 1989, *Les personnes seules à faible revenu et l'itinérance. État des problèmes de logement*.
- Wrésinski, M.-J., 1987, *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, Conseil économique et social, Journal officiel de la république française, Paris.